
Secteur de coopération / Program	Domaine d'activité / Field of activity
Audiovisuel	Film et vidéo

Description et origine / Description and background

Le Canada constate l'absence de coproductions cinématographiques et télévisuelles avec la Communauté flamande depuis la signature de l'Accord de coproduction signé entre le Canada et le Royaume de Belgique en 1984. À cet égard, il propose la tenue prochaine d'une réunion de la Commission mixte cinématographique dans le but de relancer notre coopération dans ce domaine.

Objectifs / Objectives

Le principal objectif sera de promouvoir et d'augmenter la collaboration des deux pays dans le domaine de l'audiovisuel

Décision et mise en oeuvre / Decision and implementation

La Communauté flamande invitera un responsable canadien dans le domaine afin de prendre contact avec l'Association des producteurs flamands en vue d'organiser éventuellement une sous-commission mixte cinématographique.

Institutions et organismes / Organizations and institutions

CANADA:

COMMUNAUTÉ FLAMANDE:

Ministère des Communications du Canada C.G.I.S.

Financement / Financing

Invitation: communauté flamande
Frais du voyage: Ministère des Communications
